

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
04/7/22
DOSSIER N°7439**

PLAN VETOS 23 - AIDES INDIVIDUELLES

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

OBJET : PLAN VETOS 23 - AIDES INDIVIDUELLES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD2022-09/4/17 de l'Assemblée départementale du 30 septembre 2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;
VU la délibération n°CD2023-02/4/8 de l'Assemblée départementale du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »,
VU la délibération n°CD2023-04/7/32 de l'Assemblée départementale du 4 juillet 2023 modifiant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »,
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/7/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stage sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE		AIDE AU STAGE
	ANNÉE D'ÉTUDES	PÉRIODE DE STAGE	
C. B.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 5 ^e année	Stage du 09/03/2026 au 28/03/2026 (3 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 300 € soit 500 €
H. S.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 2 ^e année	Stage du 09/02/2026 au 06/03/2026 (4 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
L. M.	Ecole nationale vétérinaire de Lyon 3 ^e année	Stage du 02/02/2026 au 15/02/2026 (2 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 200 € soit 400 €
L. L.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 6 ^e année	Stage du 16/02/2026 au 14/03/2026 (4 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
TOTAL AIDES AU STAGE			1 300 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET